

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES
REFUGIES ET APATRIDES

23, rue La Pérouse
DH/CB PARIS (16e)

SECTION HONGROISE

N° 1438

CERTIFICAT DE COUTUME

Dossier: ELIAS Erika
8.1.36.

E.C.13055 01

Le Directeur de l'Office Français de Protection des
Réfugiés et Apatrides,

à la demande de Mademoiselle ELIAS Erika -
né(e) le 8 janvier 1936 à BUDAPEST (Hongrie)
demeurant à PARIS 14e -177 avenue du Maine
réfugié(e) hongroise
bénéficiaire de la Convention du 28 juillet 1951
(J.O. n° 253 du 29 octobre 1954, décret n° 54-1055),

VU : l'Article 2, alinéa 1 de la Loi du 25 juillet 1952
(J.O. n° 180 du 27 juillet 1952),

C E R T I F I E :

- que, selon l'Article 12 de la Convention du 28 juillet 1951,
le statut personnel de tout réfugié est "régi par la loi
du pays de son domicile ou, à défaut de domicile, par la
loi du pays de sa résidence",
- que, par conséquent, le statut personnel de
Mademoiselle ELIAS Erika -
est régi par la loi française.

EN FOI DE QUOI, le présent Certificat de Coutume est
délivré à Mademoiselle ELIAS Erika -
en vue de son mariage./.

Fait à Paris, le 1er octobre 1965.

Le Directeur,

Christine

